

dépôt 15.3.16

C.29/113

Conseil communal de Lausanne

Postulat

Pour étudier l'introduction du Coworking dans l'administration communale lausannoise

Eliane Aubert, PLR

Selon la définition, le coworking, travail coopératif ou encore cotravail, est un type d'organisation du travail qui comprend deux notions, celle d'un espace de travail partagé mais aussi celle d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

A l'origine, il rassemblait surtout des programmeurs, informaticiens et Web designers. Aujourd'hui il touche aussi des commerçants, artisans et banquiers.

Cet esprit est aussi repris par les entreprises qui transforment leurs bureaux non plus en open space mais en espace de coworking. Repenser les espaces en supprimant les bureaux attribués pour passer à des postes de travail mutualisés, décentraliser le travail en envisageant le travail à domicile et dans des lieux tiers, tels sont les changements qui permettent de maintenir l'attractivité des employeurs.

Les places de travail sont mutualisées, ce qui casse l'image hiérarchique traditionnelle ; l'information circule mieux entre les travailleurs et la cohésion du groupe est meilleure.

Le coworking s'impose comme un nouveau cadre innovant en matière de flexibilité et d'organisation. Il répondrait ainsi aux attentes d'une génération d'actifs qui chercherait une nouvelle forme de travail.

Le coworking est étudié par les SIG à Genève et Electricité de France (EDF) s'y intéresse.

Par ce postulat, nous demandons que la Municipalité de Lausanne étudie la possibilité de l'introduction du coworking dans certains des services de l'administration communale lausannoise.

Lausanne, le 3 mars 2016

Eliane Aubert

Conseillère communale PLR

Du 17 MARS 2016

La Municipalité prend acte

F. Mellet
renvoi à AGE SPeL